

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

Communiqués faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne pour lesquelles lettres peuvent être affranchies à 10 centimes.

Balbigny, Chérier, Commelle-Vernay, Cordelle, Lentigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nommoins, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemontais, Villerest, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Un an, 8 francs; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1868, dans les quatre journaux suivants : *Le Mémorial de la Loire*, *Le Journal de Montbrison*, *Le Echo roannais*, *Le Journal de Roanne*.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS:

annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE À ROANNE,

Chez M. Ferlay, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgogne.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70

A PARIS,

Chez M. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

— MM. Laffite, Bullier et Cie, place de la Bourse, 8.

Remarque : Indiquez la boîte au bureau.

4 h. 30 matin. Beaujolais, Charolais, Tarare, Thizy, Montbrison, St-Etienne, Lyon.

8 h. 30 matin. Charolais, Lyon, Clermont.

11 h. 35 matin. Balbigny, St-Etienne, Lyon, Clermont, Saint-Haon-le-Châtel.

3 h. 45 soir. Ampelus, Lyon, Saint-Etienne.

4 h. 25 soir. Lapacaudière, St-Germain-Lespinasse, St-Martin-d'Estreux.

7 h. 10 soir. Clermont, Moulins, Paris.

8 h. 50 soir. Ampelus, St-Symphorien, Tarare, Lyon.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMIN DE FER (SERVICE D'ÉTÉ).

de Roanne à Paris				de Roanne à Lyon				de Lyon à Roanne				de Roanne à Amplepuis				d'Amplepuis à Roanne							
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR				
Roanne ...	8 37	12 49	5 29	8 8	Roanne ...	5 53	10 12	40	4 38	Lyon ...	7 55	12 15	3 25	Roanne ...	6 "	1 "	5 40	Amplepuis ...	7 20	3 45	6 45		
St-Germain-L ...	8 57	1 9	5 49	8 28	Moulin ...	1 2	5 40	2 18	8 58	Côteau ...	8 32	1 7	4 2	Côteau ...	6 7	1 9	5 20	Saint-Victor ...	7 31	3 35	6 57		
Lapacaudière ...	9 14	1 26	6 6	8 45	S-Germ.-des-F ...	2 13	6 50	3 59	10 40	St-Cyr-de-F ...	8 37	1 2	5	Rive-de-Gier ...	9	1 43	4 29	Régny ...	7 43	3 56	7 13		
St-Martin-d'E ...	9 31	1 43	6 23	9 1	St-Martin-d'E ...	3 55	8 41	4 54	11 40	Vendrannes ...	8 52	1 15	5	St-Chamond ...	9 20	2 3	4 56	L'Hôpital ...	6 19	2 28	5 31		
S-Germ.-des-F ...	10 29	2 40	7 20	9 58	Lapacaudière ...	3 50	8 56	5 9	11 55	Saint-Jodard ...	9 2	2 4	7	27	Saint-Etienne ...	5 35	9 41	2 24	5 20	6 30	2 49	5 53	
Moulin ...	12 12	4 11	11	11 29	St-Germain-L ...	4 7	9 13	5 26	12 12	Balbigny ...	6 53	9 22	4 50	5 50	St-Just-sur-L ...	6 5	5 20	6 2	6 2	6 25	2 25	6 25	
Paris ...	10 20	"	"	9 9	Roanne ...	4 38	9 32	5 53	12 40	Feurs ...	7 8	9 37	2 5	6	5 Feurs ...	6 57	11 14	3 56	6 49	Roanne ...	8 14	4 40	7 50
	soir.	soir.	soir.	matin.	St-Just-sur-L ...	7 58	10 35	2 56	6 56	St-Jodard ...	7 15	11 31	4 13	7 4	de Roanne à Clermont et à Vichy				de Clermont et Vichy à Roanne				
					Saint-Etienne ...	8 18	11	7 32	2 15	Vendrannes ...	7 38	11	52	4 34	St-Chamond ...	9 31	11 51	4 2	8 28	8 37	12 49	5 29	
					Montbrison ...	9 26	12 47	4 22	8 28	Rive-de-Gier ...	8 26	12 47	4 22	8 28	St-Cyr-de-F ...	9 48	12 48	4 44	8 50	Roanne ...	8 26	12 26	5 29
					Roanne ...	5 53	12 40	4 38	5 10	Givors ...	8 80	12 33	5 16	5 16	Côteau ...	8 37	12 49	5 29	8 18	Clermont ...	10 5	1 50	9 58
					St-Just-sur-L ...	7 58	2 56	6 55	8 37	Roanne ...	8 37	12 49	5 29	8 18	Vichy ...	11 13	7 54	10 30	9 40	Vichy ...	10 25	2 10	11 13
					Roanne ...	9 31	4 30	7 50	8 8	Roanne ...	1 25	4 48	9 40	9 40	Clermont ...	12 31	4 26	"	"	Roanne ...	12 31	4 26	"

Roanne, le 12 Juillet 1868.

MAIRIE DE ROANNE

ETABLISSEMENT

d'un marché de bestiaux gras.

Le Maire de la ville de Roanne informe le public que, à dater du 4 septembre prochain, le marché qui se tient dans cette ville, le vendredi de chaque semaine, sera, dès ce jour, destiné à la vente de bétail gras.

L'admirable situation de Roanne la rend éminemment propre à être le rendez-vous des Éleveurs et des Acheteurs. Desservie par plusieurs routes impériales et départementales, par la grande ligne ferrée du Bourbonnais, et probablement bientôt par la nouvelle voie ferrée du Brionnais et du Charollais, dont elle secondera l'exécution de tous ses moyens, la ville de Roanne est en rapports, d'un côté, avec Paris, Lyon, Saint-Etienne, Tarare, Thizy, etc.; de l'autre, avec les embouches du Forez, de la vallée de la Loire, du Charollais, du Brionnais, etc.; en un mot, avec les pays producteurs et les grands centres de consommation.

L'Administration municipale, en favorisant ce marché de bétail gras, croit donner satisfaction à de nombreux intérêts. Elle espère que les propriétaires éleveurs et les acheteurs répondront à son appel, et s'empresseront de profiter des avantages qui leur sont offerts.

Les animaux amenés sur le champ du marché seront affranchis de tous droits de place.

Le marché se tiendra au lieu ordinaire.

Nous lisons dans le *Journal de Montbrison*:

Le 3 juillet, M. le duc de Persigny assistait, pour la première fois, à la séance de la Société d'agriculture de Montbrison, dont il a bien voulu être membre et président honoraire.

M. Du Chevalard, président, lui a adressé le discours suivant :

Monsieur le Duc,

La Société d'agriculture de Montbrison vous remercie de la marque d'intérêt que vous lui donnez en assistant à l'une

de ses séances; elle est reconnaissante de l'honneur que vous lui faites d'être l'un de ses membres et d'accepter sa présidence honoraire.

De nombreux liens vous attachent à ce pays; ils n'augmenteront certainement pas l'affection que vous lui portez; mais ils vous feront connaître d'une manière plus spéciale ses besoins et ses intérêts qui sont devenus les vôtres.

Fort de cet appui, la Société redoublera de zèle pour se l'assurer de plus en plus. Elle compte au moins quarante années d'existence. Ses travaux, jamais interrompus, n'ont eu d'autre objet que le progrès agricole; elle ose croire qu'ils n'ont pas été stériles et qu'il lui est permis de les rappeler.

La Ferme-Ecole du département de la Loire lui doit son existence, si des circonstances qu'il n'était pas donné de prévenir nous privent de cet établissement; la Société ne cesserait de demander qu'il soit modifié dans son organisation et qu'il continue à donner au pays l'enseignement et l'exemple d'une bonne agriculture et à lui fournir des agents utiles formés par une éducation professionnelle; car tel est le but de l'institution sous quelque nom qu'on la déigne.

Les grands travaux d'assainissement entrepris dans l'arrondissement n'ont pas eu de plus chauds partisans que les membres de la Société; tous ont usé de leur influence pour secouder les mesures prises par l'habile administration de M. Thubillier, alors qu'il s'agissait de concilier des intérêts publics et privés, et d'en faire des succès dans les concours de tous les deux.

Il en a été de même pour le canal d'irrigation; la Société a entrevu la combinaison qui en assure l'exécution et que le gouvernement a adoptée.

L'emploi des ressources mises à sa disposition pour donner des encouragements et susciter l'émulation parmi les cultivateurs n'a eu d'autre règle qu'une stricte justice distributive, et pour augmenter l'action de ces ressources, pensant avec raison qu'il fallait provoquer le concours des autres sociétés agricoles du département afin que mises en commun dans une certaine mesure, elles fussent appliquées aux intérêts les plus généraux, celle de Montbrison proposa une réunion limitée à ce qui intéresserait également ces trois arrondissements; cette idée fut comprise et parfaitement accueillie. Son résultat le plus saillant et je pourrais dire le plus inespéré au moment où il se produisit fut le premier concours de labourage à la vapeur. Là encore vient s'inscrire le nom de l'un des membres de la Société, mais le temps a été refusé à cette réunion pour produire les bons effets qu'on devait en attendre.

Si je rappelle ce souvenir, c'est que la Société doit en être fière; elle avait présenté l'auguste pensée qu'à sa dégager le principe de réunion des dangers qu'à tort ou lui supposait le gouvernement a adopté.

Le dernier session du Conseil général a donné à la Société d'agriculture des espérances sur la création des voies

ferrées appropriées aux besoins locaux, elle s'est empressée d'y applaudir. Vous en avez été le promoteur, Monsieur le Duc, et le conseil, voulant les réaliser, a prescrit les lignes que vous aviez indiquées.

Il appartient à la Société de faire ressortir leur importance au point de vue agricole. Elle a été assez heureuse pour que celle à laquelle elle en attachait le plus, fut distinguée et prit place immédiatement dans le réseau des grandes lignes, sous la dénomination de: Chemin de fer de Lyon à Montbrison. Personne, Monsieur le Duc, n'ignore la part que vous avez pris à ce résultat qu'a justifié l'enquête à laquelle nous avons exposé les raisons spéciales que nous avons mission de faire prévaloir.

Notre pays a participé au mouvement agricole; s'il n'a pas encore atteint le degré de prospérité, que dans votre amour pour lui vous lui pressez, la Société d'agriculture de Montbrison a la conscience d'avoir usé de tous les moyens mis à sa disposition, pour le maintenir dans la voie qui y conduit. De perséverants succès dans les concours de tous les degrés ont été la plus douce récompense de ses efforts.

Telle est, monsieur le Duc, la Société à laquelle vous voudrez bien faire l'honneur d'appartenir, et qui vous demande la permission de se grouper désormais sous le patronage de votre présidence.

Répondant à ce discours par quelques paroles pleines de cœur et de modestie, M. le Duc de Persigny s'est présenté au nom de cet amour de la grande patrie. Se placant sur ce terrain de la plus large conciliation, il a proclamé son entier dévouement aux intérêts du pays et spécialement à ceux de l'Agriculture, cet art qui, suivant son heureuse expression, ne fait pas seulement la richesse, mais l'honneur d'une nation, car il élève l'homme en mettant aux prises avec les œuvres de Dieu et les lois de la création.</p

nuits de repos déterminé par le décret du 13 octobre 1863, et même à ce que ce nombre soit dépassé, partout où ce serait rigoureusement possible.

« Je recommande ces mesures à votre sollicitude et vous prie de me rendre compte, avec détails, des dispositions que vous aurez prises pour en assurer l'accomplissement. »

Le ministre de la guerre a décidé que, comme les années précédentes, des militaires seront mis à la disposition des cultivateurs qui en auraient besoin, pour les travaux des champs, à défaut d'un nombre suffisant d'ouvriers civils.

Une circulaire du grand-chancelier de la Légion d'honneur invite les préfets à porter à la connaissance des maires de toutes les communes de France qu'ils sont invités à dresser la liste des anciens militaires de la République et de l'Empire qui ne sont pas encore titulaires de secours viagers ; cette liste devra être parvenue à la grande-chancellerie, le 15 juillet courant, délai de rigueur.

M. Alesmonnier, curé de Pouilly-sous-Charlieu, a été nommé aumônier du Dépôt de Mendicité.

M. Lominy, aumônier du Dépôt de Mendicité, a été nommé curé à Pouilly-sous-Charlieu.

M. Menu, curé du Salt-en-Donzy, a été nommé curé à Crozet, en remplacement de M. Viallet, démissionnaire.

M. Ferrier, vicaire de St-Cyr-les-Vignes, a été nommé curé à Salt-en-Donzy.

M. Reymond a été nommé aumônier de l'Hospice des Incurables d'Ainay.

M. Nogier, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à St-Genis-Laval.

M. Favier, chapelain de Fourvière, est décédé le 7 juillet, à l'âge de 78 ans.

Une bulle pontificale vient de convoquer à Rome, pour le 8 décembre 1869, un concile œcuménique, c'est-à-dire universel. On sait qu'il n'y en a pas eu depuis le concile de Trente. Ce dernier, ouvert en 1545, se prolongea jusqu'en 1563.

Par décret impérial, la manécanterie de St-Jean, de Lyon, prend le titre de petit Séminaire, et le petit Séminaire des Minimes devient institution libre.

Une société, dit le *Journal de Villefranche*, est sur le point de se former pour la construction du chemin de fer de St-Victor (Loire) à Belmont (Saône-et-Loire), par Thizy, Cours, etc.... Cette société se composera des principaux propriétaires et industriels des communes desservies par la ligne projetée.

Samedi dernier, vers cinq heures du soir, M. Jotillon, ancien militaire, employé à la mairie de Roanne, a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Au moment où il finissait une lettre et causait avec un autre employé, il s'est affaissé sans qu'il ait pu prononcer une parole. Cette mort si prompte a affecté vivement tous ses amis et connaissances, et ils étaient nombreux, comme on a pu le voir à ses funérailles, qui ont eu lieu lundi dernier.

Les mariés Aléonne halaien un bateau sur le canal ; leur enfant, âgé de 7 ans, s'amusaient sur le bord du bateau. Arrivés en face de Mably, l'enfant disparut ; ce n'est que quelques instants après que la mère s'en aperçut. Le corps de l'enfant, qu'on a retiré sans vie, fut confié aux soins de M. le Maire, qui le fit enterrer, et les parents purent continuer leur voyage.

Vendredi soir, un chien qu'on tient habituellement à l'attache et qui se trouvait libre en ce moment, a sauté au cou du cheval de M. le Sous-Présent, au moment où ce magistrat arrivait au bout de la rue Impériale. Le cheval s'est emporté, s'est mis à caracoler, et si M. Néel n'avait pas été bon cavalier, il aurait bien certainement été désarçonné.

L'arrêté municipal concernant la police sur les chiens est très mal exécuté, et la population le regarde comme nul et non avenu, car nous voyons journallement vaguer ces animaux sans museau, sans collier et sans aucune laisse pour les con-

nues. S'il se fait quelques procès-verbaux par la gendarmerie, c'est contre les propriétaires de chiens qui accompagnent leur maître ; de cette manière, ces fonctionnaires n'ont pas beaucoup de peine de faire mépriser... nous voulons dire exécuter l'arrêté. Mais s'il s'agit de chiens errants et sans maître, c'est autre chose ; on a trop de peine à constater les contrevenants. Ils font comme Jupin qui lance le tonnerre ; au lieu d'atteindre le coupable, ils foudroient un pigeon.

Nous apprenons qu'il va être jeté du poison pour la destruction des chiens errants. Avis aux propriétaires de ces animaux.

L'orage de jeudi dernier a causé de grands désastres dans plusieurs communes des environs. La grêle a ravagé une grande partie du territoire d'Ambierle, Changy, Saint-Germain-Lespinasse, Noaillé et la Bénisson-Dieu. Les blés qui n'étaient pas coupés ont été hachés ; jugez si les vignes ont du mal ! Il est à craindre que la récolte de 1869 ne s'en ressente, tellement le bois a du mal. Nous conseillerons aux vignerons de tailler immédiatement leurs vignes et de les débarrasser des talles qu'elles ont subies. Ceux qui en pareil cas en ont agi ainsi s'en sont bien trouvés.

Saint-Germain-Laval. — Un incendie a éclaté, le 8 juillet dernier, à trois heures et demie du matin, au bourg de Saint-Germain-Laval, dans un vieux bâtiment servant de fenil et d'écurie, et appartenant au sieur Fratz, marchand de grains. Le feu s'est déclaré spontanément ; il était à craindre qu'il ne se communiquât aux bâtiments qui l'entouraient. Aussi les autorités se sont-elles empressées de faire arriver sur les lieux les deux pompes de la commune. Avec l'aide des habitants, qui se sont empressés d'offrir leurs secours, on a pu bientôt concentrer le sinistre dans son foyer.

Le dommage peut être évalué à 2,000 fr. Fratz était assuré à la compagnie l'Abeille. On ignore la cause de cet incendie ; on pense qu'il peut avoir été occasionné par la fermentation du fourrage.

Charieu. — Le 7 courant, le sieur Roux Jean-Baptiste, mature charpentier à Charieu, faisait établir par ses ouvriers un échafaudage sur la rivière de Sornin, pour la construction d'un pilote. Le mouton servant à enfouir les pieux vint à se dérouler et tomba d'une certaine hauteur sur l'échafaudage ; Roux, qui était au bord, fut lancé dans le Sornin. Aucun de ses ouvriers ne sachant nager, ne put lui porter des secours assez prompts ; lorsqu'on parvint à le retrouver, il avait cessé de vivre.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 4 au 11 juillet 1868.

Mariages (2).

Royer Jean, cordonnier, 41 ans, et Lasseigne Marguerite, Journalière, 38 ans.

Balouzet Louis, charbon, 26 ans, et Beurot Françoise, Lingère, 23 ans.

Naissances (13).

Dubreuil Clotilde, fille de Jean Dubreuil, et de Farge Claudine. — Vincent Anne, fille de Pierre Vincent, et de Lavarouze Anne. — Poyol Jean, fils de Jean Poyol, et de Gay Jeanne. — Joly Etienne, fils de Claude Joly, et de Gay Jeanne. — Joly François, fils de Claude Joly, et de Gay Jeanne. — Sereni Marguerite, fille de Angelo Sereni, et de Lacaze Gilberte. — Cloppé Marie, fille de Louis Cloppé, et de Vignard Marie. — Julien Antoine, fils de Joseph Julien, et de Champromis Anne. — Dumarest Antoine, fils de Pierre Dumarest, et de Richard Anne. — Bichon Eugénie, fille d'Antoine Bichon, et de Beaujeau Claudine. — Apparcel Jenny, fille de Jean Apparcel, et de Champromis Marie. — Guyot Antoine, fils de Michel Guyot, et de Guyot Françoise. — Forest Claude, fils de Jean Forest, et de Radis Marie.

Décès (13).

Labore André, 64 ans, ex-pharmacien, époux de Ladoyer Victoire. — Montereau Louis, 15 jours. — Jotillon Jean, 52 ans, employé à la Mairie de Roanne, époux de Beaujolais Marie. — Porte Marie, 2 ans. — Prümier Elie, 8 ans. — Colombat Grégoire, 53 ans, négociant, veuf de Escalier Félicité. — Matinier Claude, 9 mois. — Triot Anne, 59 ans, couturière, veuve de Fatinet Jean. — Augagneur Michel, 42 ans, charpentier en lâtiments, époux de Gruet Marie. — Goutenoire Jean, 59 ans, restaurateur, époux de Gendron Louise. — Mahaut Louise, 19 ans, repasseuse, célibataire. 2 enfants présentés sans vie.

M. le ministre de l'Instruction publique vient de fixer aux 13, 14, 15, 16 et 23 de ce mois les

compositions du concours général entre les lycées et collèges des départements.

Parmi les sociétés musicales qui se proposent d'aller concourir à Grenoble, nous remarquons :

La Fanfare de Roanne, qui doit concourir avec la musique des Pompiers de Valence dans la division supérieure ;

La Fanfare de Saint-Symphorien-de-Lay, qui concourra en 2^e division avec six autres sociétés.

Le *Moniteur* nous apprend que le départ de l'expédition française au pôle nord peut désormais être considéré comme certain. Grâce à M. Gustave Lambert, au succès de ses conférences, des sous-comités chargés de recueillir les souscriptions dans les départements se forment sur tous les points de notre territoire.

Le comité exécutif de la *Diana* s'est réuni le 2 juillet à Montbrison ; il a décidé la publication d'un grand ouvrage monographique sur le Forez. Il a nommé une commission composée de M. de Chantelaire et de M. le comte de Soultair, pour étudier les conditions de la publication de cette œuvre, à la fois scientifique et artistique.

Un accident, dont les suites ont été les plus malheureuses, est arrivé samedi à la Grand-Croix, vers six heures du soir.

La chaudière d'une machine servant à sortir le charbon du puits Montrebout a éclaté. Le sieur Mathivet, chauffeur, a été tué sur le coup.

En même temps des éclats projetés contre une maison située à 50 mètres de distance et appartenant au sieur Petitjean, ont frappé mortellement un des locataires, le sieur Bossu, et mis le feu à la maison, qui a été complètement dévorée par les flammes ainsi qu'un grenier à fourrages attenant.

Les pertes matérielles, évaluées à 7,000 fr., sont couvertes par une assurance.

Le puits Montrebout dépend de la compagnie des houillères de Rive-de-Gier. La cause qui a déterminé l'explosion est inconnue.

Aux termes d'un décret du 17 juin dernier, les anciennes monnaies divisionnaires d'argent cesseront d'avoir cours légal entre les particuliers à partir du 1^{er} octobre prochain, mais elles continueront d'être reçues par les caisses publiques jusqu'au 31 décembre suivant.

Afin d'écartier toute difficulté dans l'exécution de ce décret, on croit utile de rappeler au public qu'il s'applique à toutes les monnaies divisionnaires d'argent qui ont été frappées antérieurement.

Toutes les pièces de 2 fr., 1 fr., 50 c. et 20 c. qui portent un millésime antérieur à 1864 se trouvent dans ce cas et doivent, par conséquent, être versées dans les caisses publiques avant le 1^{er} janvier 1869. Au contraire, les pièces aux millésimes de 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868 sont de fabrication nouvelle et conservent le cours obligatoire.

D'ailleurs, indépendamment du millésime, les nouvelles pièces se distinguent des anciennes en ce que, toutes, elles portent à la face la tête lorraine de l'Empereur, et au revers, soit la couronne (pièces de 50 c. et 20 c.), soit l'écusson impérial (2 fr. et 1 fr.).

On lit dans le *Courrier du Centre*, du samedi 4 juillet :

« Deux arrestations se rattachent au crime qui a causé tant d'émotion à Limoges depuis quelques jours ont été opérées sur les ordres de M. le procureur impérial. Une femme Baudinaud, rue Encombe-Vineuse, dont le mari, cordonnier, a disparu la veille du crime, a été mise la première sous mandat de dépôt ; la seconde personne arrêtée est un sapeur du 15^e de ligne. »

Dans son numéro suivant, la même feuille ajoute :

« Tout porte à croire aujourd'hui que les débris qui ont été successivement découverts dans plusieurs quartiers de la ville de Limoges depuis le 23 juin, sont ceux du cadavre du sieur Ferréol Baudinaud, dont la disparition remontait à la veille de ce mystérieux événement.

Le sieur Baudinaud, cordonnier, né à Châlus (Haute-Vienne), le 6 novembre 1831, était marié depuis 1856. Sa femme, Elisabeth X..., dont nous

Nul ne douta que ce ne fut le comte X... qui, pour venger son fils, n'eût soldé les assassins.

Les volontaires étaient dans l'enthousiasme du second trait par lequel Giuseppe venait de s'illustrer ; les deux amis furent les lions du jour. Le bruit de ce qui était arrivé se répandit à Barri.

Le comte X... en fut prévenu.

C'était un homme puissant, riche, ayant à ses ordres une véritable armée de brigands ; il était dans la province le chef du parti bourbonnais et disposait de toutes les bandes qui, réfugiées dans la montagne, rançonnaient le pays au nom de François II.

Il fit venir son intendant Jacopo, un homme en qui il avait mis toute sa confiance.

— Langelo est-il ici ? demanda-t-il.

— Oui, excellente, répondit l'intendant.

— Et son second fils aussi ?

— Oui, excellente.

Langelo était un des plus dangereux chefs de brigands qui eût dévolu le royaume de Naples ; c'est à sa bande qu'appartenaient les deux scélérats tués par les garibaldiens.

Le comte eut avec ce misérable un long entretien en présence de son second fils.

Quand il fut terminé, il congédia le bandit,

puis dit à Paolo, son héritier à cette heure :

— Vous savez maintenant ce que vous devez faire, monsieur.

— Provoquer en duel ce jeune homme, répondit Paolo.

— Et l'amener où vous savez, ajouta le comte ; vous n'êtes pas très-brave, au moins soyez droit.

— Le jeune homme sourit.

— Monsieur, dit-il, vous seriez content.

Un nouveau et terrible danger planait sur les deux jeunes gens.

Louis Noir. (La suite au prochain numéro.)

ayons annoncé hier l'arrestation, née en 1828, était venue de Pierre Nicot, plâtrier, décédé le 3 septembre 1855. Aucun enfant n'est provenu, nous assure-t-on, de ces deux mariages.

On a découvert de nombreuses pièces de conviction, et l'instruction se poursuit avec activité.

— Voici, dit l'*Union de la Sarthe*, un trait de meurs percherones, au dénouement horrible, et dont le souvenir passera peut-être un jour dans nos campagnes à l'état légendaire.

M. l'abbé Salvy, vicaire de Sénorches, venait d'être nommé desservant de la commune de Saint-Denis-des-Puits, canton de la Loupe. Sur le point de prendre possession de sa nouvelle paroisse, il s'était entendu avec trois de ses habitants, qui vinrent à Senorches pour procéder à son déménagement. Les charrettes étaient chargées, tout était prêt, quand M. l'abbé, qui n'avait pas oublié de faire mettre dans le coin d'une des voitures quelques bouteilles de cidre pour rafraîchir ses obligeants commissionnaires, apporta une dernière petite caisse, soigneusement ficelée, et à laquelle, recommanda-t-il avec insistance, il ne fallait toucher sous aucun prétexte, ni laisser toucher par personne. Le contenu était fragile, et, pour le mettre à l'abri de tout choc, la caisse fut placée dans un panier suspendu sous l'un des véhicules.

On partit, et jeudi, vers midi, nos trois paysans descendaient la côte de Belhomert, à cinq ou six kilomètres de leur point de départ. La chaleur était grande, et on allait avoir recours au cidre, quand l'un d'eux se mit à dire :

— Il faut que le vin de la petite caisse soit également bon, pour que M. le curé ait tant peur qu'on y touche !

— Oh ! oui, dit l'autre, meilleur sans doute que le cidre qu'il nous a donné !

— Si nous y goûtons, dirent ensemble nos trois compères. Et les voilà aussitôt en devoir de détacher la caisse et d'en sonder le contenu, qui, pour eux, ne pouvait être que du bon vin !

— Ah ! quelle belle bouteille, s'écrie l'un d'eux triomphant ; quel beau vin blanc ! comme c'est clair !

La bouteille est débouchée, le paysan en porte le col à sa bouche et en absorbe d'un trait une large gorgée.

— Ah ! ce n'est pas fameux ; voilà, dit-il à l'autre, qui cependant imite son compagnon et boit à son tour.

— Oh non ; ce n'est pas bon !

— Eh bien, reprit le troisième, puisque c'est si mauvais, moi, je n'en boirai pas, remettons la bouteille.

Il n'avait pas dit ces mots qu'il voit ses deux compagnons se tordre dans une horrible convulsion ; ils se roulaient un instant sur le sol, puis restent immobiles, comme foudroyés... Ils étaient morts.

L'institution des bégues, fondée à Paris, avenue d'Eylau, 90, par M. Chervin, avec le concours de M. le Ministre de l'Instruction publique, ouvrira pendant les vacances *quatre cours de diction* pour les enfants atteints d'un défaut quelconque de prononciation. Les cours commenceront les 3 et 24 août, les 14 septembre et 5 octobre.

THE GRESHAM

Compagnie anglaise d'Assurances sur la Vie
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ÉTABLIE DEPUIS 1854,
30, rue de Provence, à Paris (propriété de la Cie).
Fonds réalisés : 25,637,030

Revenu annuel de la Cie en
primes et intérêts 7,442,485 f. 50
Echéances et sinistres payés 18,462,000
Bénéfices répartis, dont 80 %
aux assurés 5,000,000

Pendant les douze années qui viennent de s'écouler, la Cie a reçu 37,227 propositions, représentant un capital de 394,521,375 fr. Aucune compagnie en Europe n'a atteint un chiffre aussi élevé dans le même espace de temps.

Prospectus et renseignements, 30, rue de Provence, à Paris.

A Roanne, à MM. Vve Jeannez-Chaverondier et fils, banquiers; Puissant, de la maison Vve Jeannez-Chaverondier et fils, agent général. L. B. 4-2

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE

Traitements nouveaux. — Brochure de 134 pages. 7^e édition, par le docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 30 en timbres-poste au Dr JULES BOYER, 174, boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, libraire, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, à Paris. L. B. 3-1

— La 19^{me} livraison du *Dictionnaire de la langue française*, par M. E. LITTRÉ, vient de paraître à la librairie Hachette (boul. St-Germain, 77, à Paris). Elle commence la lettre P. La 20^{me} livraison va suivre très-prochainement. Ce grand monument lexicographique sera donc bientôt terminé et mettre à la disposition des hommes d'étude et de pratique le plus vaste, le plus riche et le plus savant répertoire de la langue française. Prix de chaque livraison, in-4 de 60 pages, 3 fr. 50 c.

— On annonce que le Gouvernement Britannique est en pourparlers avec le Gouvernement italien pour régler le passage de la malle des Indes à travers l'Italie par la voie de Brindes à Suez, en utilisant le chemin de fer du Simplon. L. B.

PLACEMENTS A 12 00 PAR AN

Par une combinaison sur la rente 3 %, la *Banque des Actionnaires*, 17, rue de Provence, Paris, fait produire 12 % d'intérêts aux capitaux et bonnes valeurs. Coupons payés et capitaux disponibles chaque trimestre. Ventes et achats de titres, avances, etc.

L. B. 4-1

BIBLIOTHÈQUE PARISIENNE ILLUSTRÉE

à 1 fr. le volume, orné de 6 dessins originaux par BEYLE, gravés par TRICHON. — Cette élégante série, admirablement écrite, par des écrivains dont le nom seul est une recommandation, ne pouvait manquer d'obtenir la faveur du public. — Il a suffi pour cela de nommer MM. PAUL FÉVAL, EMMANUEL GONZALÈS, PONSON DU TERRAIL, JULIUS CLARETIE, CLÉMENCE ROBERT, ÉUGÈNE MORET, PIERRE ZACCONI, MICHEL MASSON, G. DE LA LANDELLE, MOULÉ, JULES BEAUJON, etc., etc. En vente : *Romans militaires de Godfrey Cavaignac*; — *Mes Jardins de Monaco*, par EMANUEL GONZALÈS; — *Confessions d'une Jolie Fémme*, par ÉUGÈNE MORET; — *Jean Longues-Jambes*, par PIERRE ZACCONE. — Sous presse : *Les Nuits de l'Opéra*, par ÉUGÈNE MORET; — Un roman de CLÉMENCE ROBERT; — Un de G. DE LA LANDELLE; — *L'Aumône de la prison*, par JULES BEAUJON, etc. — Un volume par mois. Chez C. VANIER, libraire-éditeur, rue du Pont-de-Lodi, 1, Paris.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien, politique, littéraire, scientifique et commercial, dont le succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur en chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAFFRE, J.-E. HORN, Jules MARIAS, D'ORNANT, A. DESNOZIAZ, E. SEINGUERLET, Amédée GUILLERMIN, Georges POUCHET, Henry FOQUIER, Ed. PUTTHOD, A. DRÉOT, E. DE SONNIER, E. BARAS, L. COULON, E. ROUSSET.

L'avenir national a des correspondants particuliers à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresden, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télexgrammes spéciaux. *L'avenir national* publie chaque semaine une *Revue des Théâtres*, par M. Etienne Arago, et une *Revue hebdomadaire*, par M. Henry FOQUIER, et chaque quinzaine un *Feuilleton scientifique*, par MM. Amédée GUILLERMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (Sciences naturelles), et une *Variété littéraire*, par M. Frédéric MORIN.

L'avenir national contient chaque jour un *Bulletin de la Bourse* et un *Tableau de toutes les valeurs cotées*, ainsi qu'une *Revue commerciale, industrielle et agricole*, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

On s'ABONNE à Paris, 24, rue du Boulo, et, dans les départements, chez tous les libraires et dans

les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an; 32 fr. pour six mois; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 45 pour un mois.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS**M. FERARY, M^{me}-DENTISTE**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 15.

A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentistes succionnels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.

Ressemblance naturelle.

Guérison assurée des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY vient d'arriver régulièrement, le 25 de chaque mois, et sejournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir.

Visites à domicile sur demande.

HOTEL DU NORD.**AVIS GÉNÉRAL****M. et M^{me} NORMAND**

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dents aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les ours aux indigents.

L'ART INDUSTRIEL**ORGANE GÉNÉRAL DES SCIENCES, ARTS ET MÉTIERS APPLIQUÉS À L'INDUSTRIE****JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ**

Abonnements et Administration : rue des Petites Ecuries, à Paris

Rédacteur en chef : PAUL DE LÉONI. — Directeur Gérant : ALBERT-FRANÇOIS

Abonnements : Un an, 12 francs;

Six mois, 6 francs; Trois mois, 3 francs.

le plus complet des Journaux industriels, rédigé par les écrivains les plus compétents, s'occupe de toutes les questions qui ont rapport à l'industrie et qui se rattachent à la fabrication : tissus, métals, peintures, décos, ameublements, céramique, navigation, machines, mécaniques,

inventions, découvertes, procédés, impressions sur étoffes, vêtements, alimentation, appareils et instruments de toutes sortes, etc., etc. Contenant huit pages grand format de texte et de dessins, cet organe doit servir de *vade mecum* à toutes personnes qui exercent une industrie quelconque, tant il est intéressant par la variété de ses articles et l'exécution de ses dessins. Envoi d'un Numéro contre 50 c. en timbres-oste.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

Nous remarquons les variations suivantes au dernier bilan de la Banque de France : l'encaisse a diminué de 15 millions; les comptes particuliers de 36 1/2 millions; la circulation des billets a augmenté de 15 millions; le portefeuille est descendu de quatre millions; le compte-courant est à 72 millions.

Le marché sur la rente, est un peu animé. Les fonds italiens, qui avaient perdu, ont repris leur allure. Le crédit mobilier, qui semblait reprendre, est de nouveau délaissé. Les obligations nouvelles du canal de Suez font une prime de 5 francs. Ces obligations ont été négociées cette semaine en un clin d'œil; tant cette entreprise est populaire.

3 %, Français,	70 50	Canal de Suez,	408 75
4 1/2 %, Id.	101 70	Nord,	1153 75
Emprunt Italien 5 %,	54 80	Paris-Lyon,	936 25
Banque de France	3190	Oriéans,	882 50
Crédit Foncier,	1880	Est,	557 50
Comptoir d'Escompte,	698 75	Ouest,	574 25
Crédit Mobilier,	296 25	Midi,	577 50
Crédit Espagnol,	332 50	Autrichiens,	592 25

Pour tous les articles non signés, SAUZON

MERCURIALES

Dernier marché.	Roanne	Montbrison.
Froment 1 ^{re} qualité	5 30	5 00
Froment 2 ^e id	5 20	4 75
Froment 3 ^e id	5 10	4 60
Seigle 1 ^{re} qualité	3 50	3 60
Seigle 2 ^e id	3 40	3 40
Seigle 3 ^e id	3 30	*
Orge	3 25	3 20
Avoine	2 20	2 20
Haricots	4 00	*
Farine 1 ^{re} qualité	59 00	59 00
Farine 2 ^e id	56 00	56 00
Farine 3 ^e id	52 00	*
Foin les 100 kilo	5 00	5 00
Paille	2 80	3 00

hypothèques légales qui pourraient le grever fait déposer, par le ministère de M. Henry JACQUES, avoué, au greffe du Tribunal civil de Roanne, une copie collationnée et enregistrée de son contrat d'acquisition, ainsi que le constate un certificat délivré par monsieur le greffier du Tribunal, en date de trente juillet mil huit cent soixante-huit.

Ce certificat de dépôt a été signifié à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne, suivant exploit de Dufour, huissier à Roanne, en date du dix juillet mil huit cent soixante-huit, enregistré.

Cette signification a eu lieu avec déclaration à M. le Procureur impérial que la commune de Saint-Hilaire ne connaissant personne pouvant avoir des droits d'hypothèque légale à exercer sur la parcelle de terrain vendue, elle ferait une insertion dans un journal judiciaire de Roanne, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuvième juillet mil huit cent sept, approuvé le premier juillet suivant, pour mettre les inconnus en demeure de se faire connaître.

En conséquence, ceux qui ont des droits d'hypothèque légale à exercer sur la parcelle de terrain sus-désignée sont invités à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à dater de ce jour, à peine de forclusion.

Roanne, le onzième juillet mil huit cent soixante-huit.

Pour extrait :

Henry JACQUES.

Tribunal de Commerce de Roanne.

FAILLITE CLAUDE LAURENT.
MM. les créanciers de la faillite du sieur Claude Laurent, de Juré, sont conviés à se réunir le 17 de ce mois, à 10 heures du matin, au greffe du Tribunal de commerce de Roanne, pour entendre le compte du syndic, les propositions du failli, consentir à un concordat, si non assister à un contrat-d'union.

Roanne, le 7 juillet 1868.

Le Greffier, POTHIER.

CHORGNON PÈRE

Ancien imprimeur
Rue Sainte-Elisabeth, à Roanne
Rédige Lettres, Pétitions, Mémoires, etc., etc.

3-1

AU GRAND**CLOS DE BRAVARD**

A Roanne

A LOUER

A PARTIR DE JUILLET 1868

Logement de jardinier complet, avec JARDIN attenant (environ 85 ares), dessiné, planté, irrigué, en plein rapport.

Fruitiers de choix, — Espaliers bien garnis.

Adresse à M^{me} MARTIN, rue des Minimes, 2, à Roanne.

Essai gratuit et franco. Découverte ! Par le système Darutty, on peut très facilement se débarrasser de toutes les affections des voies respiratoires, telles que : asthmes, oppressions, éoufflements, rhumes, catarrhes. On est sûr du succès, qu'on envoie un échantillon gratuitement et franco. — S'adresser franco au dépôt Chavin, 5, rue Boissac, à Lyon. L. B. 3-3

COMPTOIR DE PARIS

RUE DES HALLES, 11, PARIS.

ESCOMPTÉE de toutes valeurs de commerce. — Ouvertures de comptes-comptants aux commerçants et industriels donnant de bonnes références.

ORGANISATION SPÉCIALE pour les recouvrements de toutes valeurs en France et à l'étranger.

OPÉRATIONS de changes, achats et ventes de toutes valeurs, encassements de tous coupons.

Le COMPTOIR DE PARIS se charge également de tous paiements ou encassements à Paris dans ses succursales et dans ses agences.

S'adresser franco à l'ADMINISTRATEUR, GÉRANT DU COMPTOIR DE PARIS, RUE DES HALLES, 11, PARIS. t. B. 4-1

A LOUER VASTES BATIMENTS

Pouvant servir pour la fabrication ou toute autre industrie

Situés petite rue des Tanneries.

S'adresser à Mme Vve DELORME ou à M. ROLLET, carrossier.

A VENDRE

2 PETITS CLOS situés au lieu des Noix, à dix minutes de Roanne;

Une Maison et petit Jardin, rue des Croix-Rouges, n° 4;

Une Maison, rue Mably, n° 4.

On donnera toutes sûretés et facilités pour les paiements.

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70.

VIN ANTI-GOUTTEUX

Et anti-rhumatismal

DU DOCTEUR A. D'ANDURAN Employé avec le plus grand succès depuis 15 ans, par les médecins de la France et de l'étranger. Chaque flacon est accompagné d'un traité. — Dépôts dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger. L. B. 37-11

A LOUER A LA TOUSSAINT PROCHAINE

CAFÉ RESTAURANT AVEC SES DÉPENDANCES

Et plusieurs Appartements

Rue Saint-Jean, 53.

AVIS IMPORTANT

Appareil orthopédique et tuteur pour la déviation des membres et de la colonne vertébrale, chez RAFFIN, serrurier, rue Impériale, à Roanne.

Traité pratique des organes génito-urinaires

La Préservation personnelle.

ESSAI MEDICAL POPULAIRE sur la guérison de la débilité nerveuse et physique, et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr, suites d'abus précoce ou excès, qui éprouvent prématièrement les fonctions de la virilité, détruisent tout espoir de postérité, et mettent en danger le bonheur du mariage, par D. S. La-Mert, n° 37, Bedford square, à Londres, membre du collège de chirurgiens de l'Angleterre, etc. Consultations tous les jours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui, peuvent être traitées avec succès par correspondance, et les remèdes sont expédiés d'une manière secrète et certaine dans toutes les parties du monde.

La Préservation personnelle, ornée de nombreuses gravures et de cas, contient les causes, les symptômes et les complications de toutes les maladies qui se rattachent aux voies urinaires.

En vente, sous enveloppe, chez Larouge, librairie, quai Voltaire, 1, à Paris. Envoyer 1 fr. 60 c. en 8 timbres-poste de 20 cent.

L. B. 25-9

A LOUER

Pour entrer en possession à la Toussaint prochaine, ou quelques mois plus tôt si on le désire

LE VASTE MAGASIN

ET SES DÉPENDANCES

OCCUPÉ PAR L'IMPRIMERIE FERLAY Rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf

Cet établissement, ayant entrée sur deux rues, joli logement sur la rue du Collège, si on le désire, peut convenir pour la fabrication ou la vente de la cotonnerie, ou pour toute autre industrie importante.

S'y adresser.

Roanne. — Imprimerie Sauzon, un des gérants.

ETABLISSEMENT THERMAL SAIL-LES-BAINS

Dit les Château-Morand (Loire)

CHEMIN DE FER DU BOURBONNAIS

Station de St-Martin-d'Estreux, entre Roanne et Lapalisse

SIX SOURCES THERMALES de composition différente.

1^{re} Catégorie. — Acide carbonique, Azote, Silice, Sels de potasse, Sels de lithine, Iode, Fer, Manganèse, Glairine.

2^e Catégorie. — Acide sulfhydrique, Iode, Fer, Silice.

Immense piscine à eau courante 32 m. e. — Hydrothérapie, Gymnastique, Cure de petit lait.

3^e Indication. — Maladies sécrétantes de l'utérus, Dyspepsies, de la peau.

2^e Indication. — Goutte, Rhumatisme (Sels de lithine et de potasse).

3^e Indication. — Affections nerveuses.

GRANDS HOTELS, PARC TRÈS VASTE. — BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE.

S'adresser, pour tous renseignements, pendant la saison, à l'Etablissement ; avant et après la saison, à la Direction, rue Sainte-Elisabeth, à Roanne.

SALON DE COIFFURE

A. VALLAS
RUE DES BOURRASSIÈRES, 4
A ROANNE

Grand assortiment de postiches en cheveux, pour dames et pour hommes.

Grande nouveauté de chignons lisses, frisés et ondulés.

Spécialité de tous travaux en cheveux.

Réparation de chignons de tous modèles.

Nouvelle coiffure russe.

Voiles et couronnes de mariées ; fleurs pourroises.

GRAND ASSORTIMENT DE PEIGNES RUSSES, BROSES À TÊTE, A HABIT, A CHAPEAUX, A ONGLES, A DENTS, A PIGEONS ET ARTICLES DE GOUT

GRANDE VITRINE DE BULY, 1 fr. 15 — SAVON ROYAL DE THRIDACE, 1 fr. 30

RENSEIGNEMENTS & PUBLICITÉ

BUREAU DE L'INTERMÉDIAIRE

RUE DE LA PAIX, 2, à SANT-ÉTIENNE

Ce bureau offre de faire tous les renseignements commerciaux, n'importe de quelle nature qu'ils soient, pour le département, la France et l'étranger. Il donnera de promptes solutions, des références très-claires et précises.

On se charge de toutes affaires, litiges, rentrées de créances douteuses, ventes et achats de propriété, demandes d'emprunt, placements de fonds.

Location de maisons, d'appartements, distribution d'imprimés, lettres de décès, affichage en ville et dans toute la France. Crieur et Afficheur publics.

Le tout avec célérité et à des prix très-reduits.

Adresser les demandes ou écrire franco à MM. les Directeurs-Gérants de l'Intermédiaire, rue de la Paix, 2, à Saint-Étienne.

On demande des agents dans les cantons où il n'y en a pas nommés.

Un an : 6 fr. LA GAZETTE DU VILLAGE Six mois : 3 fr. 50

FO NDEE PAR VICTOR BORIE. — RÉDACTEUR EN CHEF : EUG. LIÉBERT

Ce Journal, qui est le véritable Magasin Pittoresque de l'Agriculture, s'adresse à tous les habitants des campagnes. Il publie chaque dimanche 16 colonnes de texte illustrées de charmantes gravures, Agriculture, horticulture, arboriculture basse-cour, connaissances utiles, économie rurale et domestique, inventions nouvelles, voyages ; toutes ces matières y sont traitées par des écrivains compétents et connus. Chaque numéro se termine : 1^e par des mercuriales très-complètes ; 2^e par un roman scrupuleusement choisi. Erkman-Chatrian, Eugène Muller, Mme H. Meunier, tels sont quelques-uns des auteurs qui ont fourni à La Gazette du Village ses meilleures lectures du soir.

On s'abonne à Roanne, au bureau du journal L'Echo Roannais, rue Impériale, 70.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

Prix : Paris, un an, 12 fr. — Dép., un an, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure colorée à l'aquarelle par mois.

Prix : Paris, un an, 13 fr. — Dép., un an, 17 fr.

LES PATRONS ILLUSTRÉS, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la Mode illustrée, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la Mode illustrée peuvent se faire aussi pour trois mois seulement, dater du 1^{er} de chaque mois, au bureau de l'Administration, 56, rue Jacob, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la Mode illustrée, 56, rue Jacob, à Paris, désirant soumettre son journal à l'examen du public, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

2 fr. 40 par an

BUREAUX

7, place de la Bourse, 7

PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez FIRMIN DIDOT frères, fils et Cie.

COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

PREMIÈRE ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

Prix : Paris, un an, 12 fr. — Dép., un an, 14 fr.

TROISIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures colorées à l'aquarelle par mois.

Prix : Paris, un an, 13 fr. — Dép., un an, 17 fr.

QUATRIÈME ÉDITION.

Un numéro avec gravures sur bois dans le texte, une gravure colorée à l'aquarelle chaque semaine.

Prix : Paris, un an, 24 fr. — Dép., un an, 28 fr.

LA VINAIGRE DE TOILETTE

DE JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

OFFICE

REPLACEMENTS MILITAIRES

Rue des Marronniers, 9, à Lyon.

MM. Rivoire et Cie peuvent procurer plus de MILLE remplaçants pour la classe de 1867. Le prix du remplacement est de 1,500 fr. en principal. La commission et les frais divers varient de 2 à 300 fr., suivant le département où le remplacement s'effectue.

Les conscrits de la classe de 1867 qui veulent se faire remplacer, doivent s'adresser, soit directement, soit par correspondance ou par l'intermédiaire de leur notaire, à MM. Rivoire et Cie ou à leurs agents.

Les jeunes gens de 20 à 30 ans (ou de moins de 35 ans, s'ils ont été soldats), qui veulent remplacer, doivent s'adresser directement aux agents cantonaux, dont les affiches leur feront connaître les noms. Ces remplaçants reçoivent les frais et les dépenses de voyages et touchent eux-mêmes en espèces (et non autrement) la somme de quinze cents fr.

S'adresser à M. CHARCOSSAY, secrétaire de la Mairie, à Roanne.

ETABLISSEMENT THERMAL

SAINT-ALBAN

Ouverture le 15 Mai

Bains d'eau douce, d'eau minérale et de vapeur. — Douches. — Piscines.

Traitements par le gaz acide carbonique.

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE

Sous la direction du docteur GILLEBERT-BHERCOURT.

EAUX MINÉRALES

EAUX & LIMONADES GAZEUSES

Bouteilles neuves de toutes formes, Bonbonnes, Cruches,

Bouchons, Cloches à bouteilles et melons.

ENTREPOT GÉNÉRAL, HOTEL SAINT-Louis
ROANNE

M. BA DAUL

FACTEUR DE PIANOS ET ORGUES

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se rendra à Roanne, le 12 juillet, pour accorder et réparer tous les instruments qui lui seront confiés.

Magasin à Saint-Étienne. — Vente et Location.

S'adresser chez M. YONNET, hôtel du Commerce.

COMPAREZ LA NOUVELLE SOURCE DE

SAINT REMY GALTIER

La plus gazeuse, émanant plus élo